

**S'informer et s'inscrire dans l'enseignement
supérieur via
www.admission-postbac.fr**



Service académique d'information et d'orientation
Décembre 2016

A quoi sert APB ?

- ✓ A s'informer sur les études supérieures
- ✓ A rechercher les établissements et les formations
- ✓ A se porter candidat.e et à suivre les étapes pour l'inscription dans le supérieur

C'EST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? LES FORMATIONS LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Page d'accueil

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).



C'EST QUOI ?
A quoi sert le portail Admission Post Bac ?



POUR QUI ?
Qui est concerné par Admission Post Bac ?



QUAND ?
À Quel moment se connecter à Admission Post Bac ?



COMMENT ?
Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac ?

À PARTIR DU 20 JANVIER

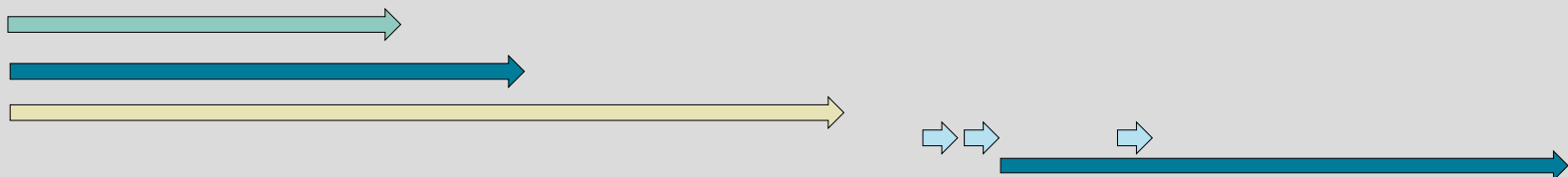
M'inscrire | Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC EN 5 ÉTAPES

- 1** Du 20 Janvier au 20 Mars 18H
Inscription, saisie des vœux
- 2** Le 02 Avril
Date limite de confirmation des vœux
- 3** Du 20 Janvier au 31 Mai
Modification de l'ordre des vœux
- 4** Du 08 Juin 14H au 13 Juin 14H
Première phase d'admission et réponse des candidats
- 5** Du 27 Juin 14H au 30 Septembre 23H59
Procédure complémentaire
Saisie des vœux au plus tard le 25 Septembre 23H59

Quand s'inscrire ?

Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre



Du 20 Janvier au 20 Mars 18h

- Inscription, saisie des candidatures

Du 20 janvier au 2 Avril

- Date limite de saisie des dossiers de candidatures en ligne et confirmation des candidatures (BTS, DUT, CPGE, etc.)

Du 20 Janvier au 31 Mai

- Classement des vœux

Du 8 Juin 14h au 13 Juin 14h

Du 26 juin 14h au 1^{er} juillet 14h

Du 14 juillet 14h au 19 juillet 14h

- Trois phases de proposition d'admission et réponses des candidats

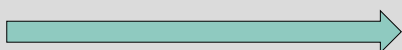
Du 27 Juin 14h au 25 Septembre 23h59

- Procédure complémentaire
Saisie des candidatures

1^{ère} étape : du 20 janvier au 20 mars 18h

Préinscription et saisie des candidatures

Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre



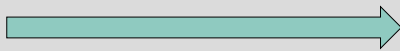
Il faut avoir :

- ✓ **Le numéro d'INE** (identifiant national élève, 10 chiffres + 1 lettre majuscule) qui figure sur le relevé de notes des épreuves anticipées de bac (s'adresser au secrétariat du lycée si besoin)
- ✓ **Une adresse électronique valide** à maintenir à jour jusqu'en septembre
- ✓ **Les numéros de téléphone** (candidat.e et famille) **valides**
- ✓ Le numéro OCEAN pour les inscrit.e.s en « candidat.e libre » au baccalauréat
- ✓ Le dernier avis d'imposition pour faire une simulation de bourse

1^{ère} étape : du 20 janvier au 20 mars 18h

Préinscription et saisie des candidatures

Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
----------	---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------



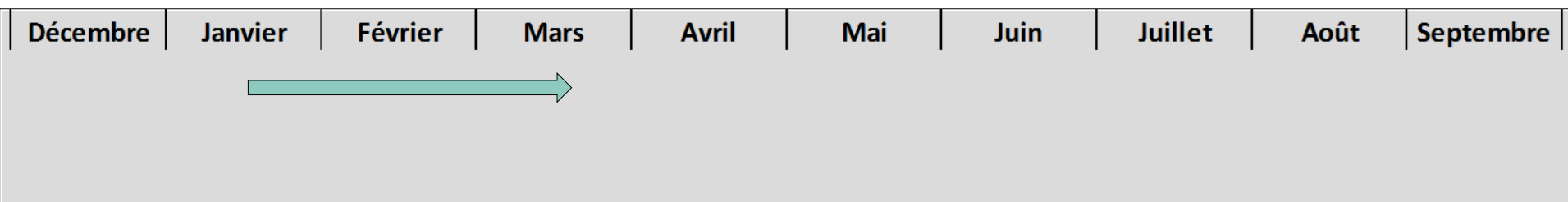
Créer le dossier électronique et saisir l'ensemble des candidatures :



- ✓ **1 candidature** = 1 formation + 1 établissement
- ✓ **24 candidatures maximum** (12 maximum par grande famille de formation (BTS, DUT, CPGE, MAN...) + 24 candidatures en apprentissage possibles (12 maximum par grande famille de formation))
- ✓ **Aucune candidature ne peut être ajoutée ou retirée après le 20 mars**

1^{ère} étape : du 20 janvier au 20 mars 18h

Préinscription et saisie des candidatures



Rappel :

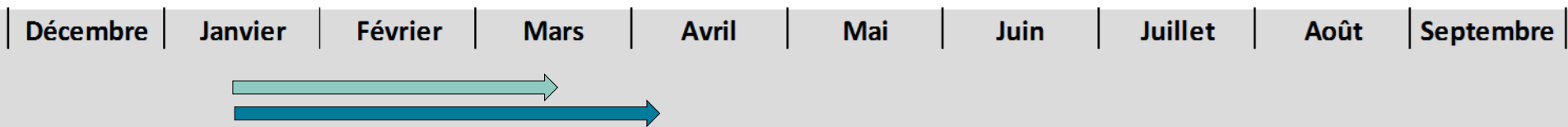
- ✓ 1 candidature obligatoire pour les bacheliers généraux (L, ES,S) dans une licence 'libre' de l'académie c'est-à-dire accueillant **habituellement** l'ensemble des demandes
- ✓ « Vœu groupé » : Obligation pour les bacheliers candidats aux licences de droit, de STAPS et de PACES dans l'académie de Lyon de classer l'ensemble de l'offre géographique de la filière avec possibilité d'interclasser des vœux

Exemple de « vœu groupé » en droit :

Licence Droit Saint-Etienne
DUT Carrières juridiques Lyon
Licence Droit Lyon
Licence Droit Lyon2
Licence Droit Bourg

2ème étape : jusqu'au 2 avril

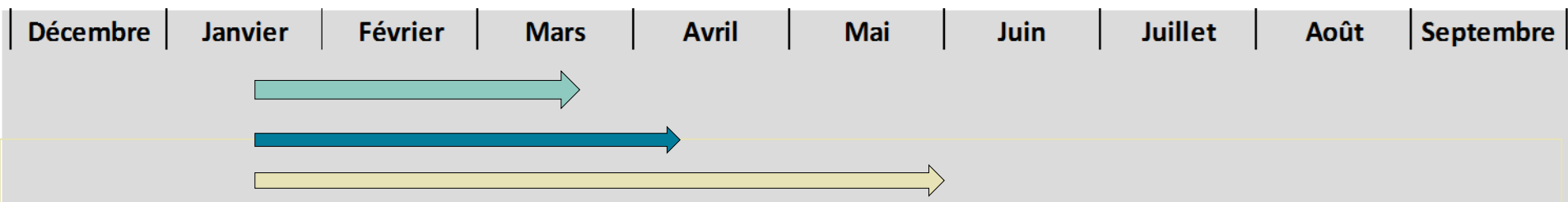
Confirmation des candidatures



- ✓ Saisir en ligne les dossiers de candidatures pour les formations sélectives (lettre de motivation, CV, etc.)
- ✓ Confirmer obligatoirement toutes les candidatures

3^{ème} étape : du 20 janvier au 31 mai

Classement des vœux

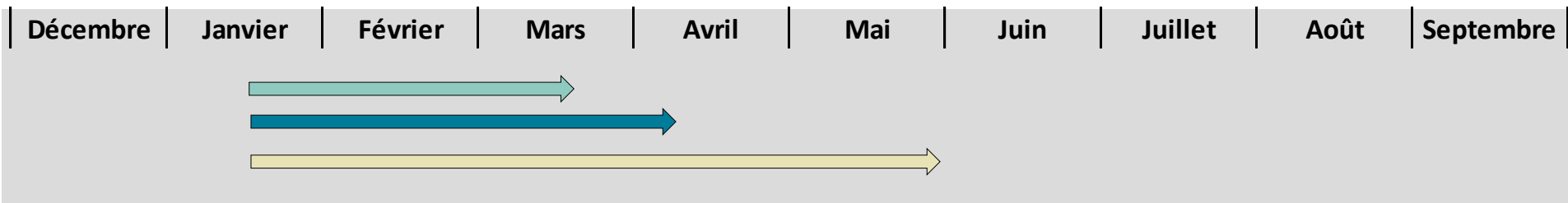


Classer ses vœux selon la préférence :

- ✓ **Obligatoire** (même pour un seul vœu qui sera classé en n° 1)
- ✓ **Confidentiel** (classement des vœux non connu des établissements d'origine (lycée) et des établissements d'accueil (lycée, université...))
- ✓ **Classement modifiable jusqu'au 31 mai**

Important : un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

Classement des vœux : jusqu'au 31 mai



- ✓ **Vérifier** le classement des vœux quelques jours avant la date limite
- ✓ **Modifier éventuellement** ce classement



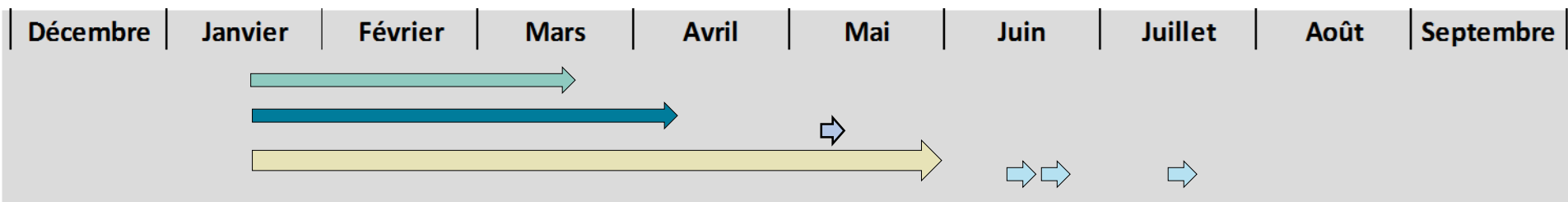
La dernière modification effectuée sera celle qui sera prise en compte pour les phases d'admission



Rappel : un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

3^{ème} étape : entre le 8 juin et le 19 juillet

3 Phases de proposition d'admission

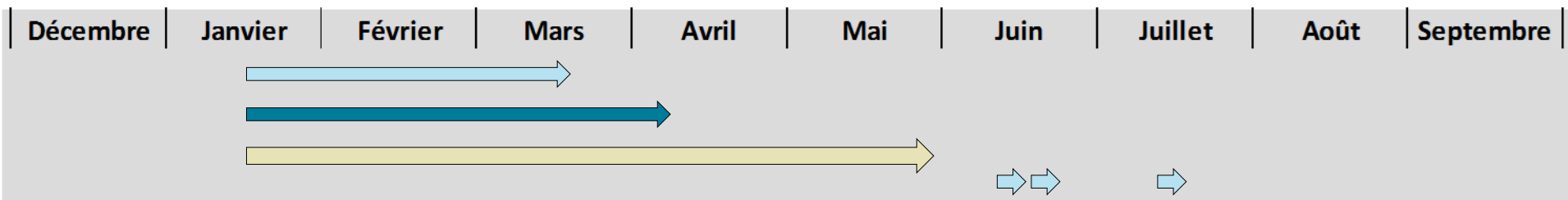


- ✓ **Une seule proposition d'admission** par phase : **la meilleure possible.**
- ✓ **Une réponse obligatoire.** Sans réponse dans les délais impartis (5 jours après une proposition d'admission), les vœux sont annulés, les candidates et candidats sont considéré.e.s comme 'démissionnaires'.
- ✓ **Trois phases d'admission et de réponses :**

- ✓ **1^{ère} phase :** Du 08 juin 14h au 13 juin 14h
- ✓ **2^{ème} phase :** Du 26 juin 14h au 1^{er} juillet 14h
- ✓ **3^{ème} phase :** Du 14 juillet 14h au 19 juillet 14h

3^{ème} étape : entre le 8 juin et le 19 juillet

Réponses



4 réponses possibles

[oui définitif]

Acceptation de la proposition,
aucune autre ne sera faite.

[oui mais]

Acceptation de la proposition,
mais maintient de la candidature pour d'autres
vœux mieux placés.

[non mais]

Refus de la proposition qui est donc
définitivement perdu,
mais maintient de la candidature sur des vœux
mieux placés.

[démission générale]

Renoncement définitif à tous les vœux .

Nécessité de se connecter à la phase suivante tant que l'on n'a pas saisi 'oui définitif'



4ème étape : à partir de juillet

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

Après un [oui définitif]

- ✓ **Prendre connaissance du message établissement** concernant les modalités d'inscription (*onglet « admission » - rubrique « message établissement »*)
- ✓ **S'inscrire IMPÉRATIVEMENT** dans l'établissement où est prononcée l'admission **en respectant les dates d'inscription**



LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE :

du 27 juin au 25 septembre

Public concerné :

Elèves sans proposition à la fin de la procédure normale ou n'ayant pas participé à la procédure normale

- ✓ Consulter le guide de la procédure complémentaire (juin 2017)
- ✓ Procédure totalement en ligne
- ✓ Consultation des places vacantes en temps réel
- ✓ 12 candidatures au maximum
- ✓ Pas de hiérarchie des candidatures
- ✓ Consultation des réponses chaque jour
- ✓ Possibilité de recevoir plusieurs propositions simultanées
- ✓ 1 semaine pour répondre à la proposition jusqu'au 20 août, 72h du 20 au 31 août et 24 h à partir du 1er septembre
- ✓ Dès qu'une proposition est acceptée, annulation des autres propositions et des autres candidatures

Possibilité de répondre « oui mais » à un vœu de la PC

Pour finaliser le projet d'études...



- ✓ Solliciter un entretien avec les conseillers d'orientation psychologues :

<http://www2.ac-lyon.fr/orientation/saio/#onglet>

- ✓ Solliciter un avis d'orientation active (universités participantes)

- ✓ Echanger avec les équipes éducatives (professeur principal...)

- ✓ Consulter des sites d'informations

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Rhone-Alpes/Lyon

<http://www.onisep.fr/>

- ✓ Se rendre aux journées de l'enseignement supérieur

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Rhone-Alpes/Lyon/Se-former-dans-ma-region/S-informer-sur-l-enseignement-superieur/Preparez-l-apres-bac/Les-JES-edition-2017>



... des sites

Une question sur les études et la procédure APB ?

www.admission-postbac.fr



Une question sur l'enseignement supérieur dans l'académie de Lyon ?

www2.ac-lyon.fr/orientation/saio/



... et encore des sites

Une question sur les
formations, les métiers ?

www.onisep.fr

The screenshot shows the homepage of onisep.fr. At the top, there's a navigation bar with the onisep.fr logo, a French flag, and a banner for 'L'école change avec le numérique'. Below this is a menu with categories: COLLÈGE, LYCÉE, CFA, APRÈS LE BAC, ÉQUIPES ÉDUCATIVES, PARENTS, HANDICAP, MÉTIER, and CAP VERS L'EMPLOI. A location selector shows 'LYON'. The main content area features a search bar, a 'TÉLÉCHARGEMENT' button, and a 'GUIDES' section. A 'RECHERCHE THÉMATIQUE' section lists categories like 'UN MÉTIER', 'UNE FORMATION', 'UN ÉTABLISSEMENT', and 'UN LIEU D'INFORMATION'. A featured article titled 'Sport : STAPS ou pas ?' includes a photo of a sprinter. To the right, 'INFOS PRATIQUES' lists links for guides, fairs, and questions. Below this, 'LA PROCÉDURE ADMISSION POST-BAC' is highlighted with a photo of a woman and a list of links. On the far right, a sidebar promotes 'LIBRAIRIE', 'ONISEP TV', 'MON ORIENTATION EN LIGNE', and 'MA SECONDE CHANCE', along with a section for '33 FORMATIONS DU CAP AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR' and 'Institut des ressources industrielles'.

onisep.fr

L'INFO NATIONALE ET RÉGIONALE SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

COLLÈGE LYCÉE, CFA APRÈS LE BAC ÉQUIPES ÉDUCATIVES PARENTS HANDICAP MÉTIER CAP VERS L'EMPLOI LYON

RECHERCHE LIBRE OK TÉLÉCHARGEMENT GUIDES

RECHERCHE THÉMATIQUE
→ UN MÉTIER → UNE FORMATION → UN ÉTABLISSEMENT → UN LIEU D'INFORMATION

Sport : STAPS ou pas ?
Visitez notre plateforme

INFOS PRATIQUES
→ Guide gratuit "Après la 2de générale et technologique" rentrée 2016
→ Foire aux questions
→ Où s'informer ?
→ Que faire après un CAP ?
→ Que faire après la 3e ?

LA PROCÉDURE ADMISSION POST-BAC

→ Admission Post Bac : tout savoir sur la procédure 2017
→ APB : calendrier des admissions post bac session 2017
→ Les formations hors Admission post bac
→ Mon coach apb

LIBRAIRIE
ONISEP TV
MON ORIENTATION EN LIGNE
MA SECONDE CHANCE

FRANCHE-COMTÉ
33 FORMATIONS DU CAP AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR

Institut des ressources industrielles

Forme-toi par l'alternance
Un métier, un salaire, et un diplôme !

Rectorat de Lyon
- SAIO -
92, rue de Marseille
BP7227 69354 Lyon cedex 07

- SAIO -